

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- afférents au conseil municipal : 15
- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 12

Séance du 16 juin 2016
L'an deux mille seize
Et le seize juin à 21 heures

Date de la convocation : 09/06/2016

Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Étaient présents : ALINAT Elodie, BERNAT Laurent, BOUDOU-THERON Adeline, DECUP-CAUMES Marie-Claude, DOMENGE Philippe, GUIRAUD Vivien, LAFFOND Bernard, RAMONDENC Viviane, RICARD Nathalie, ROUSSET Jean-François, ROUX Naudy

Absent(s)(es) excusé(s)(es) : CADENET Patrick, FAVRE Sandrine, RASCOL Alain

Secrétaire de séance : ALINAT Elodie

Objet de la délibération n°24-2016

Assainissement de Briols : validation des travaux projetés et approbation du plan de financement

Monsieur le Maire présente l'avant-projet et projet de l'assainissement collectif du village de Briols établi par Cereg ingénierie, maître d'œuvre de l'opération :

- Actuellement l'ensemble des eaux usées du village de Briols est rejeté sans traitement vers le milieu naturel. Le ruisseau de Gommaric reçoit les effluents domestiques non traités du hameau.

-le projet présenté concerne la mise en place d'un équipement d'assainissement pour traiter les eaux usées domestiques du hameau avant rejet et mise en conformité. Le projet comprend la reprise du réseau de transfert des eaux usées, réseau vétuste et inaccessible, vers la future station d'épuration à créer.

-Compte tenu des contraintes de place sur la parcelle d'implantation de la station d'épuration, le choix de la filière lits plantés de roseaux un étage est proposé avec une capacité de 45EH. Cette filière est compatible avec les normes de rejet de l'arrêté du 21 juillet 2015.

-Un nouveau réseau de transfert doit être posé. Les travaux prévus comprendront les prestations suivantes :

- * raccordement au dernier regard de visite du village avant transfert
- * pose de 185 ml de canalisation à 1,2 m de profondeur sous route
- * pose de 115 ml de canalisation à 1,2 m de profondeur sous terrain naturel
- * traversée de route départementale sur 15 ml

Le coût de l'opération est estimé à 112 157, 25 € HT. répartis comme suit :

* réseaux eaux usées + branchement eau potable :	42 745,00 €
* Station d'épuration 45 EH :	49 500,00 €
* divers et imprévus (5 %) :	4 612,25 €
* prestations annexes :	
(levé topo, essais préalables à la réception, rémunération maître d'œuvre...)	15 300,00 €

Monsieur le Maire propose de réaliser les travaux selon le plan de financement suivant :

* subvention Agence de l'Eau Adour-Garonne :	39 255,03 € HT
* subvention du Conseil Départemental :	22 431,45 € HT
* autofinancement :	50 470,77 € HT

La TVA sera préfinancée par la commune par autofinancement.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur les travaux projetés, le plan de financement proposé et de l'autoriser à solliciter les partenaires pour un éventuel accompagnement financier.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **Valide** les travaux projetés
- **Approuve** le plan de financement présenté
- **Décide de solliciter** les aides de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Conseil Départemental de l'Aveyron
- **Mandate** Monsieur le Maire pour l'exécution des formalités se rapportant à cette affaire

*Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Suivent au registre les signatures des membres présents,
Pour copie conforme.*

Le Maire
Patrick RIVEMALE